

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-72

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-72 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (dossier 1258373018)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 10 décembre 2025 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-72, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 janvier 2026, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer sa conformité avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'avec d'autres dispositions concernant la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Au cours de cette assemblée publique la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert